



*République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-216

Objet : Annulation de la délibération du Bureau Communautaire n°BC-03-2024-040 attribuant une subvention à l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité pour l'opération « Programme d'actions 2024-2025 » et attribution de la subvention au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 14 mars 2024 n°BC-03-2024-040 portant attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € à l'Office Martiniquais de la Biodiversité pour l'opération intitulée « Programme d'actions 2024-2025 – Observatoire Martiniquais de la Biodiversité » ;

Considérant qu'à la suite de la réception de la convention établie entre les deux parties, à savoir la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) et l'Office Martiniquais de la Biodiversité (OMB), le Parc Naturel de la Martinique a informé CAP Nord Martinique d'une erreur sur le nom du bénéficiaire pour la subvention attribuée ;

Considérant que par un mail du 1^{er} juillet 2024, le Parc Naturel de la Martinique a sollicité l'annulation de la convention contractualisée avec l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité et l'émission d'une nouvelle convention au nom du Parc Naturel Régional de Martinique (PNRM) ;

Considérant qu'en conséquence, il convient d'annuler la délibération du Bureau Communautaire n°BC-03-2024-040 et de la remplacer par une nouvelle délibération attribuant la subvention au Parc Naturel Régional de Martinique (PNRM) ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'annuler la délibération BC-03-2024-040 attribuant une subvention de 30 000 € à l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité en tant que bénéficiaire pour l'opération intitulée « Programme d'actions 2024-2025 – Observatoire Martiniquais de la Biodiversité ».

Article 2 :

D'attribuer une subvention d'un montant de 30.000 euros au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique pour l'opération intitulée « Programme d'actions 2024-2025 – Observatoire Martiniquais de la Biodiversité ».

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

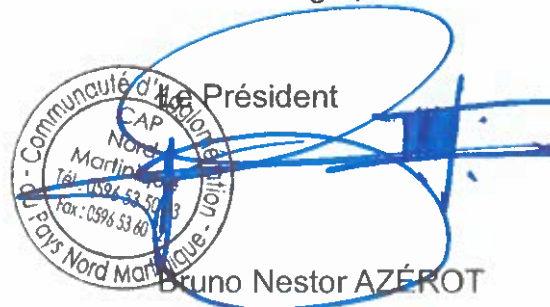
Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 01 août 2024

Président
Bruno Nestor AZÉROT

The image shows a circular official stamp of the CAP Nord Martinique. The stamp contains the text: "Communauté d'Agglomération CAP Nord Martinique", "Tél : 0596 53 50 83", and "Fax : 0596 53 40 83". A blue ink signature of Bruno Nestor AZÉROT is written over the stamp. The name "Bruno Nestor AZÉROT" is printed below the signature.